



Durée de validité d'un jugement

Par **boutchoup**, le **09/10/2009** à **17:14**

Bonjour,

J'étais persuadée qu'un jugement signifié était valable 30 ans mais on m'a dit qu'une modification était intervenue et qu'aujourd'hui il serait valable 10 ans.

Est-ce vrai ? Avez - vous le texte car je ne trouve pas ?

Merci d'avance.

Par **anya**, le **14/09/2012** à **18:05**

Bonjour, voilà quand j'étais jeune j'ai loué une maison en Tunisie pour 15 jours chez un bon homme, il a pris la photocopie de mon passeport et l'a déposée dans un commissariat, le 15ème jour il est venu pour que je sorte et je lui ai dit que je vais prolonger mon séjour, il m'a dit que c'était avec de l'argent je lui ai dit ok, le 15 jours je ne l'ai pas trouvé je suis partie sans être payée en plus mais mes cousins ont saqué un peu la maison, on était jeune et je regrette toujours ce que j'ai fait, là si vous pouvez m'aider, si il a déposé une plainte et un jugement a été déclaré il va être valide de combien de temps, en sachant que l'année passée je suis partie et je suis passée sans problème devant la police des frontières, en plus je viens de lire que la durée de la prescription de l'action publique dure 10 ans pour les crimes et 3 ans pour les délits, merci de m'aider SVP

Par **amajuris**, le **14/09/2012** à **18:07**

bjr,
comme les faits se sont déroulés en tunisie c'est la loi tunisienne qui s'applique et ici vous êtes sur un site juridique français.
cdt

Par **anya**, le **15/09/2012 à 03:22**

merci pour votre réponse je suis française mais j'ai posé cette question car j'ai essayé de chercher sur le code pénal et civil tunisien mais j'ai rien trouvé, je cherche à comprendre la différence entre la durée de validité d'un jugement et la durée de validité d'une prescription.
merci